

DICRIM

Dossier d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

Séisme



Rupture de
barrage



Inondation



Transport de
matières dangereuses



Vigilance météo



A conserver impérativement

EDITION 2019

www.etoilesurrrhone.fr

INTRODUCTION

Ce dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) présente les risques auxquels la commune peut être exposée ainsi que les consignes de sécurité à appliquer. Ce document établi par le Maire, respecte le Code de l'Environnement (article R125-11, circulaire du 20 juin 2005).

Il est important de le conserver et les informations qu'il contient sont à diffuser largement.

En cas de crise majeure, le Maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan est réalisé par la commune et a pour finalité la protection de la population, de l'environnement et des biens. Il prévoit des moyens d'actions, l'organisation et l'activation de cellules de crise et la coordination avec les services de secours extérieurs.

QUELS RISQUES ?

La commune est exposée à plusieurs risques définis dans le DDRM (Document Départemental des Risques Majeurs) à savoir :



RUPTURE DE BARRAGE



INONDATION



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



SEISME



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
PAR CANALISATION

D'autres risques sont à prendre en compte, et nécessitent une vigilance constante : risque météorologique, mouvement de terrain, industriel, pollution atmosphérique, transport de matières radioactives, pollution accidentelle des eaux intérieures, perturbation du réseau d'eau potable, accident nucléaire ou radiologique majeur, acte de terrorisme, accident de navigation fluviale, risque sanitaire (pandémie, épizootie).



LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES :

Plusieurs entreprises sont recensées ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ou à risques technologiques. Elles peuvent présenter des dangers ou des nuisances pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments. Ces installations sont donc soumises à autorisation préfectorale. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque : étude d'impact et de dangers. Après enquête publique, le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement. L'autorisation n'est définitivement délivrée qu'après la mise en place de mesures spécifiées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.



SEISME ET MOUVEMENT DE TERRAIN



IDENTIFICATION

Le risque sismique est présent partout à la surface du globe, son intensité variant d'une région à une autre. Etoile sur Rhône est placée en zone de sismicité 3 (modérée) par l'article D.563-8-1 du Code de l'Environnement.

LOCALISATION

Des mouvements de terrain peuvent également survenir suite à un retrait, à un gonflement d'argile ou à la découverte d'une cavité souterraine (une seule recensée Boulevard des Remparts).

En cas d'éboulement, fuir latéralement, ne pas revenir sur ces pas.

A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide et éloignez-vous des fenêtres.

A l'extérieur, éloignez-vous de la zone dangereuse, rejoignez le lieu de regroupement.

.....Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respecter les
consignes des
autorités



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes pour
les secours



Abritez-vous sous un
meuble solide et
éloignez-vous
des fenêtres



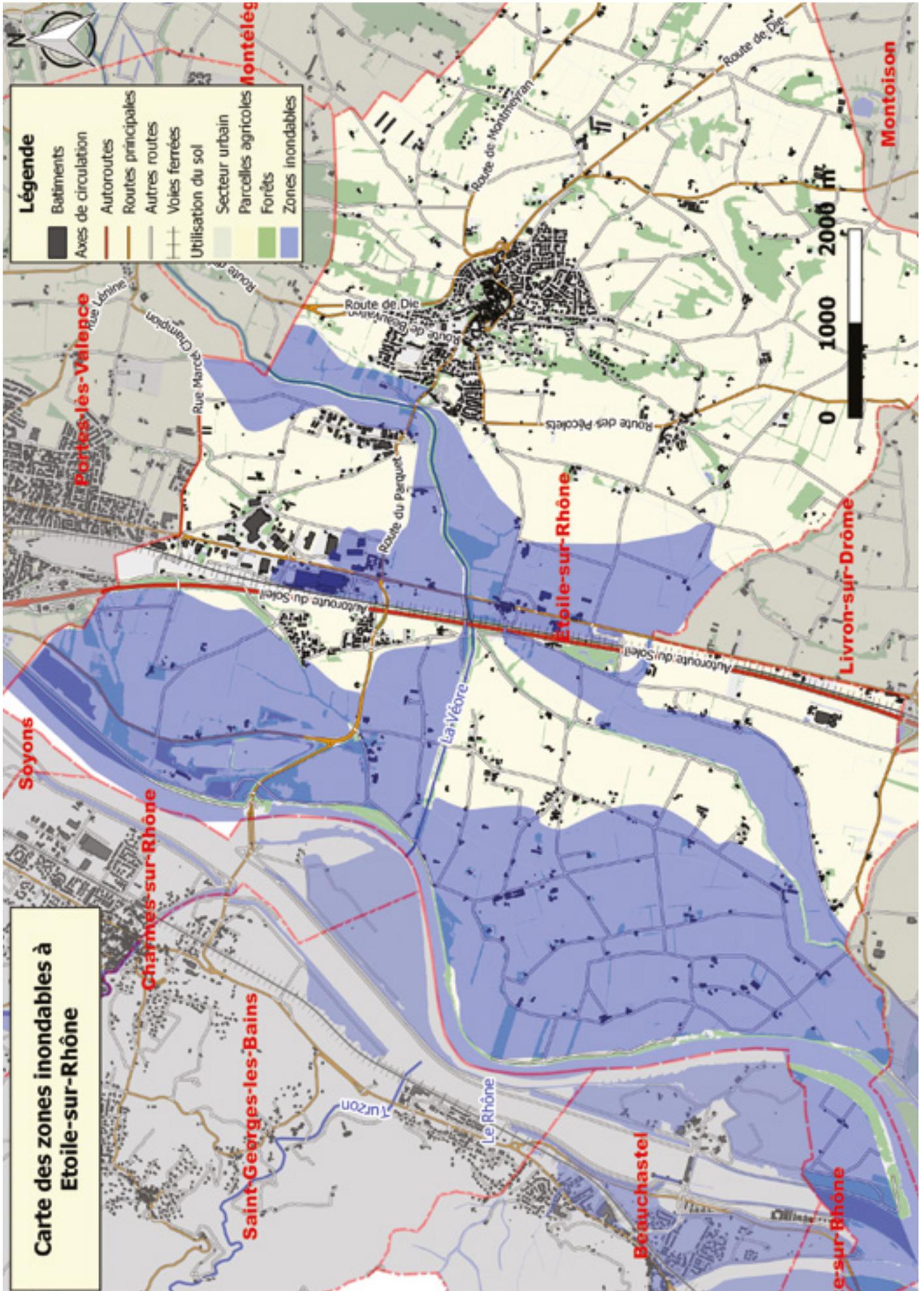
Evacuez les bâtiments
et n'y retournez pas,
ne prenez pas
l'ascenseur



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école, les
professeurs s'en chargent



Eloignez-vous de la
zone dangereuse,
rejoignez le lieu de
regroupement





INONDATION



LOCALISATION

La commune est soumise à de forts risques d'inondation provoqués par le Rhône, la Véore, l'Ozon et l'Arcette : près de 1.200 ha (soit plus d'un quart du territoire communal) sont considérés comme submersibles, principalement dans la Plaine.

ACTIONS DE LA VILLE

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été approuvé par arrêté préfectoral du 30/11/2004. Ce document définit les zones de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés.

La commune est inscrite aux dispositifs APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) et VIGICRUES FLASH qui préviennent le maire sur le caractère exceptionnel des précipitations qui concernent sa collectivité et du risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau de sa commune.

J'habite en zone inondable :

- je prévois ma malette de gestion de crise (voir page 11).
- je surélève les meubles et je mets à l'abri les denrées périssables.
- j'amarre les cuves et objets flottants des caves, sous-sol et jardins.

.....Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respecter les
consignes des
autorités



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes pour
les secours



montez à pied
dans
les étages



Fermez les portes,
fenêtres,
sopiraux,
aérations



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école, les
professeurs s'en chargent



Fermez
le gaz
et coupez
l'électricité



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



ACHEMINEMENT

Les matières dangereuses peuvent être acheminées par divers types de transport : canalisation, route, voie ferrée, voie fluviale (voir carte ci contre).

ACCIDENTS

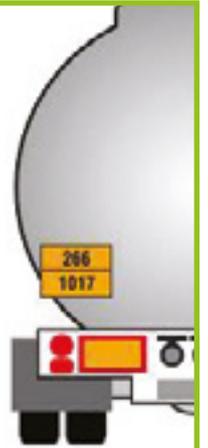
Les accidents liés aux matières dangereuses se manifestent sous diverses formes : explosion, incendie, nuage toxique, pollution de l'atmosphère, du sol ou de l'eau.

Si je suis témoin d'un accident, j'alerte les services de secours ou de sécurité (composez le 18, 112 ou 17), en précisant le code danger présent sur la plaque orange apposée sur l'unité mobile (voir ci contre).

A SAVOIR

Signalisation du transport de matières dangereuses

Chaque véhicule dispose d'une signalisation particulière avec une plaque orange indiquant le numéro d'identification du danger et le code d'identification de la matière.



.....Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respecter les
consignes des
autorités



Fermez les portes,
fenêtres,
soupleaux,
aérations



Rentrez rapidement
dans le batiment
le plus proche



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes pour
les secours



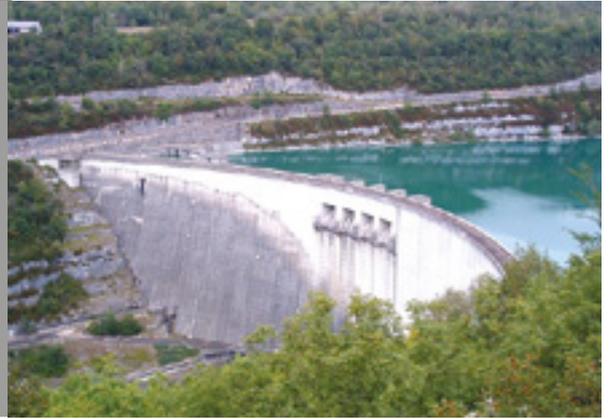
N'allez pas chercher vos
enfants à l'école, les
professeurs s'en chargent



Ne fumez pas,
pas de flammes,
ni d'étincelles



RUPTURE DE BARRAGE



DESCRIPTION

Une rupture de barrage correspond à la destruction partielle ou totale du barrage qui peut être causée par des raisons techniques, naturelles ou humaines.

Le barrage de Vouglans, situé dans le Jura, présente un risque pour notre commune. Il fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par l'Etat, en septembre 2014.

En cas de rupture, la vague de submersion mettrait environ 16 heures pour arriver sur notre territoire (zone concernée le long du Rhône jusqu'à l'autoroute A7 dans la plaine).

La population serait évacuée à l' Espace Polyvalent, transformé en Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) en cas de besoin.

Une rupture de barrage est un accident extrêmement rare, qui peut avoir de graves conséquences au niveau humain, économique, environnemental et patrimonial.

.....Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
Respecter les
consignes des
autorités



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes pour
les secours



Montez à pied
dans
les étages



Fermez les portes,
fenêtres,
sopiraux,
aérations



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école, les
professeurs s'en chargent



Fermez le gaz
et coupez
l'électricité



RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Ce sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensités extrêmes. Ils peuvent se manifester par : vent violent, fortes pluies-inondations, orages, neige-verglas, froid ou encore canicule.

La carte de vigilance météorologique établie par Météo-France permet d'informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques. Elle attire l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et donne des conseils sur les mesures de protection.

Informez-vous, consultez les cartes de Météo-France :
www.meteofrance.com

Écoutez France Bleu Drôme-Ardèche sur 87.9 MHz

Soyez vigilants : suivez les conseils donnés par Météo-France et les pouvoirs publics. Conformez-vous aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours

Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance :



Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...



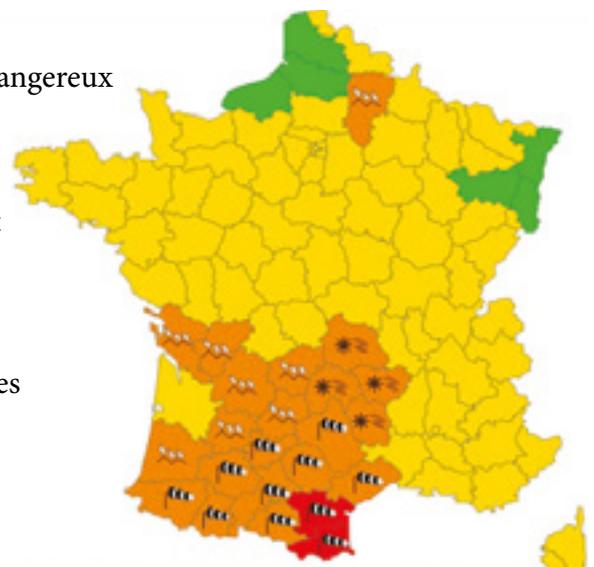
Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...



Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...



Pas de vigilance particulière





SYSTEME D'ALERTE A LA POPULATION

MOYENS D'ALERTE

1 Sirène RNA située Parc du Château

Début d'alerte : 3 séquences d'une minute, séparées par un silence de 5 secondes.

Le son est modulé, montant et descendant.

A l'audition de ce signal, confinez-vous et écoutez la radio.

Fin d'alerte : Il n'y a plus de danger, la sirène émet un signal continu de 30 secondes.



2 Des dispositifs EMA (Ensemble Mobile d'Alerte)

Installés sur des véhicules, ils permettront d'informer la population en dehors du centre du village.

3 Le porte à porte

Cette technique de diffusion peut être utilisée dans certains cas spécifiques, la commune est divisée par secteur d'intervention.

4 Tous les moyens internet de la ville

Site de la mairie : www.etoilesurrhone.fr

Facebook : mairie Etoile sur Rhône



5 Réseaux des radios et télévisions publiques

Écoutez la radio (France Inter 99.8 MHz ou France Bleu Drôme Ardèche 87.9 MHz). Vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre.





MALETTE DE GESTION DE CRISE

A AVOIR A PORTEE DE MAIN

Radio portable avec piles



Médicaments



Lampe de poche avec piles



Couvertures



Papiers d'identité



Vêtements de rechange



Bouteilles d'eau potable



matériel de confinement
(rouleaux adhésifs larges,
serpillières, coton
hydrophile...)



Nourriture



LES NUMEROS à connaître en cas d'urgence

15
SAMU

18
POMPIERS

112
N° d'appel d'urgence
européen

17
POLICE SECOURS

114
N° d'urgence pour les personnes
sourdes et malentendantes

04 75 60 69 50
Mairie
Etoile sur Rhône



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



Dans les écoles : Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux Risques Majeurs

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'école afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes à l'intérieur de l'établissement en cas d'accident ou de danger majeur à l'extérieur de l'école.

Ce plan définit notamment les lieux de confinement dans l'école, les procédures conservatoires devant être mises en place, et les conseils de gestion de la crise, dans l'attente de l'intervention des secours.

Dans les familles : Plans Familiaux de Mise en Sûreté (PFMS)

A l'aide de vos proches, créez votre Plan Familial de Mise en Sûreté. Mettez-le en pratique dès que possible, pour ne pas être pris au dépourvu lors des périodes de crise !

Vous devez profiter de l'occasion de la réalisation de ce plan pour apprendre les consignes de sauvegarde et les comportements à adopter en cas d'évènement exceptionnel. Les exercices de simulation nécessitent également votre participation et votre suivi. Vous pourrez en tirer des informations précieuses.



En mairie : Recensement des personnes vulnérables

Définition : « La personne vulnérable est définie comme une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse »

En cas de déclenchement du PCS, l'intervention des services sanitaires et sociaux doit être ciblée pour être efficace. Connaître les personnes vulnérables de son territoire est un atout de taille dans le cas d'une crue, ou d'une coupure générale d'électricité en plein hiver par exemple. Merci de vous inscrire auprès du CCAS de la mairie.

Le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)

Cet outil à destination des communes, est intégré au Plan Communal de Sauvegarde afin que les communes disposent d'une structure prédéfinie permettant de soutenir une population impliquée, sinistrée ou déplacée et des proches de victimes dans un lieu abrité.

